



## Pétition pour la Préservation de la Compétence Communale de l'Eau et de l'Assainissement



**La Commune de PLANCHEZ**  
**représentée par son Maire, Laurent LIBRERO**

La loi NOTRE, renforcée par la loi 3DS, a initié le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement des communes vers les Communautés de Communes au 1er janvier 2026.

À partir du 1er janvier 2026, l'ensemble des infrastructures municipales, incluant les réseaux, les stations de traitement et de pompage de l'eau, ainsi que les équipements, seront transférés sous la gestion des Communautés de Communes.

Ce changement permettra potentiellement aux grandes entreprises du secteur de l'eau, telles que la Siaep, Suez, Veolia, Saur et la Lyonnaise des Eaux, de prendre le contrôle de ces services publics, initialement financés par les contribuables, afin de générer des bénéfices qui pourront ensuite être redistribués à leurs actionnaires. Ce processus, souvent facilité par des actions de lobbying, soulève des questions sur la privatisation des services publics et ses implications pour les citoyens.

En tant qu'élus de la commune de PLANCHEZ, nous constatons avec préoccupation que cette réforme éloigne la gestion de l'eau de nos citoyens et risque de compromettre la qualité et l'efficacité des services que nous leur fournissons.

Les agents municipaux et élus locaux ont toujours été au cœur de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Leur connaissance approfondie du terrain et leur disponibilité immédiate en cas de problème sont des atouts indéniables. Ils garantissent une réaction rapide et efficace à toute urgence, minimisant ainsi les désagréments pour nos concitoyens.

En outre, le transfert de compétence vers les syndicats intercommunaux entraînera inévitablement une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Cette hausse des coûts, qui découle d'une gestion moins locale et moins personnalisée, pénalisera nos administrés, en particulier dans les zones rurales où les ressources sont déjà limitées. Nous refusons que la gestion de l'eau, un bien commun essentiel, devienne une charge financière supplémentaire pour nos citoyens.

Nous, **CONSEILLERS MUNICIPAUX de la commune de PLANCHEZ** et tous les **MAIRES RURAUX** souhaitant se rallier à notre cause, **demandons la révision des lois actuelles pour permettre aux communes qui le désirent, de conserver leur compétence en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.**

Cela est essentiel pour maintenir un service de proximité réactif et adapté aux besoins spécifiques de notre population rurale.

Nous exhortons donc, tous les citoyens, tous les élus et toutes les parties prenantes à se joindre à nous pour contester cette réforme qui non seulement éloigne la prise de décision de nos communes, mais augmente aussi les coûts pour les usagers.

Votre signature sur cette pétition est un pas important vers le maintien d'une gestion de l'eau et de l'assainissement juste, équitable et réactive, centrée sur les besoins de nos communes.

Plus que jamais, il est temps de faire entendre votre voix pour la défense d'un bien commun ou le lobbying financier ne devrait jamais avoir sa place.

Vous souhaitez signer cette pétition : Plusieurs choix s'offrent à vous

- En ligne : En scannant le QR CODE en haut à droite de cette page ou en recopiant le lien suivant dans votre navigateur : <https://www.change.org/competence-eaux-2026>
- En mairie : Signature du registre à votre disposition
- En faisant parvenir à la mairie, le coupon ci-dessous

Je soussigné(e) .....demeurant à ..... soutient la pétition diligentée par la Commune de PLANCHEZ contre le transfert obligatoire de la compétence Eaux et Assainissement aux Communautés de Communes au 1er janvier 2026.

Fait à Planchez, le ...../...../.....

Signature